

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2631

AMENDEMENT

présenté par

Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Dufau, M. Benbrahim, M. Leseul, M. Roussel, M. Sother, Mme Thomin, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, Mme Froger, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	1 169 878 147
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
TOTAUX	0	1 169 878 147
SOLDE	-1 169 878 147	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à minorer les crédits du programme 345 « Service public de l'énergie » à hauteur de 1 169 878 147 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Cette minoration tire les conséquences du rétablissement de l'article 42 du projet de loi de finances, qui prévoit l'affectation d'une fraction des recettes de l'accise sur les carburants au financement des compensations de charges de service public de l'énergie liées aux dispositifs de soutien à la cogénération et à l'injection de biométhane. Ce rétablissement permet ainsi de substituer des recettes fiscales affectées aux crédits budgétaires initialement inscrits sur le programme 345 pour financer ces dispositifs.

Dès lors, le maintien des crédits ouverts à ce titre au sein du programme 345 ne se justifie plus et conduirait à un double financement. Le présent amendement procède donc à l'ajustement nécessaire des crédits afin de tirer toutes les conséquences budgétaires du rétablissement de l'article 42, dans un souci de sincérité et de bonne gestion des finances publiques.